



AMAP MONTROUGE

CONTRAT DE PARTENARIAT MIEL

CAMPAGNE 2022

CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part le *Producteur*, exploitant agricole sélectionné, et d'autre part l'*Adhérent*, membre en règle de l'AMAP Montrouge. Il prévoit un engagement à long terme de l'Adhérent qui accepte d'acquiescer, sur une durée de trois mois, des *Paniers* constitués d'une juste part de la récolte contre paiement de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne du Producteur.

Adhérent

Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal	Ville	Tél.	
Courriel			

Engagement des parties

L'AMAP Montrouge n'est pas un intermédiaire commercial. Elle organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la Charte des AMAP qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

Le **Producteur** prend notamment les engagements suivants :

- Assurer une production diversifiée et de qualité, issue de son exploitation ou de celle de partenaires formellement déclarés, selon un mode de production biologique ou convergent ;
- Partager une part équitable des fruits de son exploitation (les Paniers) avec les Adhérents, conformément aux principes de partage énoncés dans les conditions particulières ;
- Livrer les Paniers de manière régulière et ponctuelle, selon le calendrier et sur les lieux de distribution prévus ;
- Informers les Adhérents de ses activités et d'éventuels problèmes de production ou de distribution ;
- Rester à l'écoute des remarques et suggestions des Adhérents et y répondre dans la mesure du possible.

L'**Adhérent** prend notamment les engagements suivants :

- Régler au Producteur les montants forfaitaires convenus selon le calendrier prévu ;
- Récupérer ses Paniers de manière assidue et régulière pendant toute la durée du contrat, ou à défaut en assurer la cession, le don ou le report selon les options prévues aux conditions particulières ;
- Assurer régulièrement, et **au minimum une fois dans le trimestre**, une permanence aux distributions et s'investir selon ses disponibilités dans la vie de l'association (Bureau, visites, contributions, etc.) ;

- Participer de temps à autre aux visites et activités organisées par le Producteur.

Distributions

Sauf avis contraire, le partage des produits a lieu le mercredi **de 18h30 à 19h45** au marché de la Marne, 70 avenue de la Marne, Montrouge.

Durée du contrat

Le contrat prend effet à compter de sa signature et de la remise au Producteur des titres de paiement prévus, et reste en vigueur du 28 septembre 2022 au 31 décembre 2022, sauf mention contraire dans les conditions particulières. Les contrats signés restent sous la garde de l'AMAP Montrouge qui en remet une copie aux parties sur simple demande.

Partage des risques

Globalement, les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à se communiquer sans délai tout problème ou incident significatif. Les conditions de ce contrat pourront être revues d'un commun accord et dans le cadre d'une réunion spécifique en cas de situation exceptionnelle et incontrôlable compromettant son exécution (catastrophe naturelle, climatique, etc.).

Résolution des conflits

En cas de conflit, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en considérant les engagements de solidarité prévus par la Charte des AMAP, ou à soumettre leur différend à la médiation du Réseau régional de AMAP d'Ile-de-France. Ce contrat relève autrement de la compétence exclusive des tribunaux du département des Hauts-de-Seine.

CONDITIONS PARTICULIÈRES MIEL

Producteur



L'Abeille Hurepoise
190 Chemin Vert - Launay Maréchaux
91640 Briis-sous-Forges
www.abeille-hurepoise.fr

Exploitation et produits

La production artisanale de miel est réalisée à partir d'abeilles sélectionnées sur des critères de rusticité et d'adaptation à l'environnement local, seuls gages de la conservation d'une abeille autonome. Les ruchers sont localisés à Briis-sous-Forges, Forges-les-Bains, Pecqueuse, Gometz, St-Forget, Ollainville.

Lors de la récolte le miel n'est pas chauffé, de sorte qu'il conserve ses vitamines et flavonoïdes garants des qualités bénéfiques pour la santé. Le producteur ne recherche pas de certification bio car les exploitations agricoles localisées dans le rayon d'action des ruches ne sont pas toutes en cours de conversion.

Mode de partage et de distribution

L'adhérent préachète une part de production (**minimum trois pots de 500 ml**) qui sera livrée par le producteur sur le lieu de distribution. En dérogation aux conditions générales, la campagne du producteur s'étend de septembre à août. **Par conséquent, les commandes sont passées en septembre et le contrat se prolonge au-delà du trimestre.** Trois livraisons annuelles sont prévues. Consulter le calendrier de l'AMAP pour les dates précises (<http://www.amapmontrouge.org>).

Prix et règlement

Choix de la formule Miel (renseigner les options souhaitées) :

Produit	Prix	Qté 1	Chèque 1	Qté 2	Chèque 2	Qté 3	Chèque 3
Miel de printemps 500 g	9,00 €	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>
Miel d'acacia 500 g	11,00 €	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>
Miel de châtaignier 500 g	9,00 €	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>
Miel de fleurs d'été 500 g	9,00 €	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>
AroMiel citron 500 g	10,00 €	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>
Pastilles eucalyptus 250g	6,50 €	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>
Pastilles sève de pin 250g	6,50 €	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>
Pastilles violette 250g	6,50 €	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>
Bonbons fourrés 250g	6,50 €	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	= <input type="checkbox"/>
Total			<input type="checkbox"/> €		<input type="checkbox"/> €		<input type="checkbox"/> €

Trois chèques établis à l'ordre de Pascal Boyard, datés du jour de la signature et joints au contrat. Chèques encaissés aux dates de livraison.

Contacts

L'Abeille Hurepoise	Pascal Boyard (Tel : 01 64 90 59 82)
AMAP Montrouge	Jacqueline (partenariat-miel@amapmontrouge.org)

Signatures

Fait à le

Lieu, date et signature Adhérent

Lieu, date et signature Producteur



AMAP MONTRouGE

CONTRAT DE PARTENARIAT HERBES ET AROMATES

CAMPAGNE 2022

CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part le *Producteur*, exploitant agricole sélectionné, et d'autre part l'*Adhérent*, membre en règle de l'AMAP Montrouge. Il prévoit un engagement à long terme de l'Adhérent qui accepte d'acquiescer, sur une durée de trois mois, des *Paniers* constitués d'une juste part de la récolte contre paiement de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne du Producteur.

Adhérent

Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal	Ville	Tél.	
Courriel			

Engagement des parties

L'AMAP Montrouge n'est pas un intermédiaire commercial. Elle organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la Charte des AMAP qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

Le **Producteur** prend notamment les engagements suivants :

- Assurer une production diversifiée et de qualité, issue de son exploitation ou de celle de partenaires formellement déclarés, selon un mode de production biologique ou convergent ;
- Partager une part équitable des fruits de son exploitation (les Paniers) avec les Adhérents, conformément aux principes de partage énoncés dans les conditions particulières ;
- Livrer les Paniers de manière régulière et ponctuelle, selon le calendrier et sur les lieux de distribution prévus ;
- Informers les Adhérents de ses activités et d'éventuels problèmes de production ou de distribution ;
- Rester à l'écoute des remarques et suggestions des Adhérents et y répondre dans la mesure du possible.

L'**Adhérent** prend notamment les engagements suivants :

- Régler au Producteur les montants forfaitaires convenus selon le calendrier prévu ;
- Récupérer ses Paniers de manière assidue et régulière pendant toute la durée du contrat, ou à défaut en assurer la cession, le don ou le report selon les options prévues aux conditions particulières ;
- Assurer régulièrement, et **au minimum une fois dans le trimestre**, une permanence aux distributions et s'investir selon ses disponibilités dans la vie de l'association (Bureau, visites, contributions, etc.) ;

- Participer de temps à autre aux visites et activités organisées par le Producteur.

Distributions

Sauf avis contraire, le partage des produits a lieu le mercredi **de 18h30 à 19h45** au marché de la Marne, 70 avenue de la Marne, Montrouge.

Durée du contrat

Le contrat prend effet à compter de sa signature et de la remise au Producteur des titres de paiement prévus, et reste en vigueur du 28 septembre 2022 au 31 décembre 2022, sauf mention contraire dans les conditions particulières. Les contrats signés restent sous la garde de l'AMAP Montrouge qui en remet une copie aux parties sur simple demande.

Partage des risques

Globalement, les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à se communiquer sans délai tout problème ou incident significatif. Les conditions de ce contrat pourront être revues d'un commun accord et dans le cadre d'une réunion spécifique en cas de situation exceptionnelle et incontrôlable compromettant son exécution (catastrophe naturelle, climatique, etc.).

Résolution des conflits

En cas de conflit, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en considérant les engagements de solidarité prévus par la Charte des AMAP, ou à soumettre leur différend à la médiation du Réseau régional de AMAP d'Ile-de-France. Ce contrat relève autrement de la compétence exclusive des tribunaux du département des Hauts-de-Seine.

CONDITIONS PARTICULIÈRES HERBES ET AROMATES

Producteur



GAEC La Ferme Sapousse
91740 PUSSAY
<https://www.fermesapousse.fr>

Exploitation et produits

Créée en 2011 à Pussay (91) par Sylvie et Florent après une reconversion, la ferme Sapousse propose aujourd'hui des légumes, des plantes aromatiques, des tisanes, des sirops, des fruits et du miel à près de 500 familles de la région.

Pratiquant une agriculture biologique et citoyenne principalement distribuée en vente directe par le réseau des AMAP, ils proposent aux amapiens et amapiennes de Montrouge des plantes aromatiques qu'ils sèchent et transforment en aromates, tisanes, sirops et confitures.

Mode de partage et de distribution

Les producteurs assurent deux livraisons annuelles, une en novembre et une en mars. Consulter le calendrier de l'AMAP pour la date de livraison précise (www.amapmontrouge.org).

Prix et règlement

Choix des produits (renseigner les options souhaitées) :

TISANES COMPOSÉES (sachets)						
	Format	Qté 1	Qté 2	Total Qté	Prix	Total
Mélange trois menthes Bergamote, verte et poivrée	20 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Tilleul-menthe	20 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Sapousse à se réveiller Menthe, thym citron, souci	20 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Sapousse à digérer Menthe, mélisse, camomille	20 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Sapousse à pas tousser Hysope, thym, sureau, mauve	20 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Sapousse à dormir Tilleul, mélisse, verveine, coquelicot	20 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Sapousse à se détendre Aubépine, cassis, verveine, camomille romaine	20 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
TOTAL :		<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	= <input type="text"/>	X 4,50 €	= <input type="text"/>

SELS AUX HERBES (pots en verre 50 g)						
Produit	Format	Qté 1	Qté 2	Total Qté	Prix	Total
Sel aux aromates Thym, sauge, laurier, marjolaine	50 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Sel au thym	50 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Sel au persil	50 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Sel au céleri Livèche	50 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
TOTAL :		<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	= <input type="text"/>	X 3,50 €	<input type="text"/>

SELS AUX HERBES (pots en verre 100 g)

<i>Produit</i>	<i>Format</i>	<i>Qté 1</i>	<i>Qté 2</i>	<i>Total Qté</i>	<i>Prix</i>	<i>Total</i>
Sel aux aromates Thym, sauge, laurier, marjolaine	100 g					
Sel au thym	100 g					
Sel au persil	100 g					
Sel au céleri Livèche	100 g					
TOTAL :			+	=	X 6,00 €	

TISANES SIMPLES (sachets)

<i>Produit</i>	<i>Format</i>	<i>Qté 1</i>	<i>Qté 2</i>	<i>Total Qté</i>	<i>Prix</i>	<i>Total</i>
Aubépine	20 g					
Camomille	15 g					
Cassis	20 g					
Laurier	20 g					
Lavande	20 g					
Mélisse	20 g					
Menthe bergamote	20 g					
Menthe poivrée	20 g					
Menthe verte	20 g					
Sauge	20 g					
Sureau (fleurs)	20 g					
Tilleul	20 g					
Verveine	20 g					
TOTAL :			+	=	X 4,20 €	

AROMATES EN MELANGE (pots en verre)

<i>Produit</i>	<i>Format</i>	<i>Qté 1</i>	<i>Qté 2</i>	<i>Total Qté</i>	<i>Prix</i>	<i>Total</i>
Mélange crudité Persil, ciboulette, estragon	16 g					
Mélange grillade Sauge, hysope, thym	16 g					
Mélange de l'été Menthe verte, basilic, basilic citron	16 g					
Mélange pétales de fleurs Tournesol, bleuets, souci, monarde	4 g					
TOTAL :			+	=	X 4,00 €	

AROMATES SIMPLES (pots en verre)

<i>Produit</i>	<i>Format</i>	<i>Qté 1</i>	<i>Qté 2</i>	<i>Total Qté</i>	<i>Prix</i>	<i>Total</i>
Basilic	12 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Basilic-citron	12 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Ciboulette	12 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Estragon	12 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Livèche	12 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Marjolaine	10 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Organ	12 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Persil	12 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Sarriette	12 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Thym	12 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Thym citron	12 g	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
TOTAL :		<input type="text"/>	+ <input type="text"/>			

SIROPS (bouteilles en verre)

<i>Produit</i>	<i>Format</i>	<i>Qté 1</i>	<i>Qté 2</i>	<i>Total Qté</i>	<i>Prix</i>	<i>Total</i>
Cassis	250 mL	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Lavande	250 mL	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Rhubarbe	250 mL	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Thym	250 mL	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Thym-citron	250 mL	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Verveine	250 mL	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Surprise	250 mL	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
TOTAL :		<input type="text"/>	+ <input type="text"/>			

PLAISIRS SALÉS (pots en verre)						
<i>Produit</i>	<i>Format</i>	<i>Qté 1</i>	<i>Qté 2</i>	<i>Total Qté</i>	<i>Prix</i>	<i>Total</i>
Caviar d'aubergine	180 g					
Caviar d'aubergine-piment d'Espelette	180 g					
Poivronnade	180 g					
Compotée d'oignons, graines de coriandre et sarriette	180 g					
Ketchup tomate-cassis	180 g					
Ketchup tomate-cynorhodon	180 g					
TOTAL :			+	=	X 5,50 €	

PLAISIRS SUCRÉS (pots en verre)						
<i>Produit</i>	<i>Format</i>	<i>Qté 1</i>	<i>Qté 2</i>	<i>Total Qté</i>	<i>Prix</i>	<i>Total</i>
Rhubarbe	270 g					
Rhubarbe cassis	270 g					
Rhubarbe framboise	270 g					
Prune (type mirabelles)	270 g					
Framboise	180 g					
Cassis	180 g					
Coing (confitures)	270 g					
Cynorhodon (églantier)	180 g					
TOTAL :			+	=	X 5,20 €	€
TOTAL TOUS TYPES						€

Chèques établis à l'ordre du GAEC la Ferme Sapousse, daté du jour de la signature et joint au contrat. Chèques encaissés avant chaque livraison.

Contacts

Ferme Sapousse	Sylvie Guillot (fermesapousse@gmail.com)
AMAP Montrouge	Shimeen (herbes@amapmontrouge.org)

Signatures

Fait à _____ le _____

Lieu, date et signature Adhérent

Lieu, date et signature Producteur